



CONDITIONS GENERALES 2024-2025

Les conditions générales s'appliquent dès le 1 juillet 2024 pour toute nouvelle adhésion et/ou renouvellement d'inscription au sein du FC Rhexia-Vessy.

TARIFS

Frais de nouvelle adhésion	CHF 70.-
Cotisation G-F (enfants nés entre 2016 – 2020)	CHF 320.-
Cotisation G-F (enfants nés entre 2016 – 2020) dès février	CHF 220.-
Cotisation juniors B-C-D-E (nés entre 2006 – 2015)	CHF 420.-
Cotisation juniors B-C-D-E (nés entre 2006 – 2015) dès février	CHF 320.-
Actifs – Seniors	CHF 390.-
Actifs – Seniors (mi-saison)	CHF 320.-

Le paiement de la cotisation doit obligatoirement être effectué sur le compte du club stipulé sur la cotisation intégrant un QR code dans les délais imposés par le FC Rhexia-Vessy.

En cas de difficultés financières, le membre s'engage à prévenir le club dans un délai de 48h pour obtenir si possible un arrangement financier.

En cas de retard de paiement, le club pourra facturer des frais de rappel.

La licence sera activée auprès de l'ASF qu'après réception du paiement de la cotisation. Les membres qui auront payé leur cotisation seront ainsi autorisés à jouer les matchs. L'équipement prévu pour la saison offert par le club sera distribué exclusivement aux membres ayant réglé la cotisation dans son intégralité.

Le remboursement de la cotisation n'est pas prévu en cas d'arrêt anticipé (blessure, privé, etc..)

Le club se réserve le droit d'octroyer un remboursement partiel au cas par cas.

La cotisation est prévue pour une saison complète même si le joueur s'engage à participer qu'un tour de championnat (sauf arrivé 2ème tour).

Pour tout nouveau membre, une copie de leur pièce identité recto-verso est obligatoire avec photo format passeport pour obtenir une licence ASF.

Dès son inscription, tout membre s'engage à respecter les statuts du club ainsi que les consignes des entraîneurs et membres de direction du FC Rhexia-Vessy.

En devenant membre du club, le joueur autorise le club à toute diffusion (vidéo-photo) sur les réseaux sociaux ou autres.

Les entraînements se feront selon planning des équipes, soit sur les sites suivants : Centre sportif de Vessy ou Centre sportif du Bout du Monde. Les entraînements en salle seront prévus dès la fin du 1er tour (mi-novembre à fin février) 1 fois par semaine selon disponibilité des salles.



Les cotisations ne sont pas remboursables et sont intégralement dues dès que le joueur aura participé à 3 sessions (entraînements ou matchs) avec le club.

L'arrêt prématuré en cours de saison, ou arrêt forcé des entraînements et/ou matchs, indépendant de la volonté du FC Rhexia-Vessy ne donne droit à aucun remboursement.

Chaque membre de +18 ans accepte également de prendre en charge les amendes qu'il se verrait infliger par l'ACGF et que le club se chargera de lui refacturer.